



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 003

Le lundi 22 septembre 2025

Présidente : Karina Gould



Comité permanent des finances

Le lundi 22 septembre 2025

• (1100)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): Bonjour à tous.

[Français]

Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la réunion n° 3 du Comité permanent des finances.

[Traduction]

J'espère que tout le monde a passé une belle fin de semaine.

Cette réunion se déroulera selon une formule hybride. J'aimerais simplement rappeler les points suivants aux participants. Avant de parler, veuillez attendre que je vous donne la parole. Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez désactiver votre micro lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

Je demanderais aux membres du Comité de lever la main s'ils souhaitent parler, qu'ils soient présents en personne ou par l'application Zoom. Le greffier du Sous-comité et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Monsieur Garon, vous avez la parole.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, madame la présidente.

Bonjour, tout le monde.

J'espère que vous avez tous et toutes passé une très bonne fin de semaine et que celle-ci vous a mis dans un très bon état d'esprit pour reprendre les discussions sur la motion que j'ai déposée la dernière fois.

Je voudrais de nouveau déposer cette motion, madame la présidente.

Dois-je la lire de nouveau ou pouvons-nous considérer qu'elle a déjà été lue?

La présidente: Y a-t-il consentement unanime pour reprendre le débat?

[Traduction]

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Je suis désolé. Il s'agit du consentement sur...

La présidente: Il s'agit de la motion déposée mercredi par M. Garon.

Ryan Turnbull: M. Garon compte-t-il lire le libellé de sa motion aux fins du compte rendu, ou demandez-vous le consentement pour ne pas la lire?

La présidente: Il s'agit du consentement pour reprendre le débat.

Oui, monsieur Kelly.

Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC): M. Garon a le droit de présenter la motion sans obtenir le consentement. Si vous demandez de ne pas la relire, je ne suis même pas certain que cela nécessiterait un consentement. Ce serait, je suppose, une bonne chose à demander, mais il a tout à fait le droit de proposer la motion sans... Cela ne relève de personne d'autre que de lui.

La présidente: D'accord. Merci, monsieur Kelly.

Cette décision appartient maintenant aux membres du Comité. Y a-t-il consentement pour reprendre le débat? Sinon, nous allons passer directement au vote.

Ryan Turnbull: Oui, nous pouvons reprendre le débat. Je veux dire, il a présenté sa motion, n'est-ce pas?

La présidente: D'accord, très bien.

Puisque nous reprenons le débat, y a-t-il des intervenants sur la liste?

Monsieur Turnbull, vous avez la parole.

Ryan Turnbull: Je ne suis pas certain que nous ayons en main des copies de cette motion. Avons-nous une copie? Je sais que M. Garon l'a lue aux fins du compte rendu la dernière fois. Je ne sais pas si j'en ai reçu une copie. Je me trompe peut-être. Je suis en train de fouiller dans mes affaires. J'ai besoin d'une copie écrite pour y réagir. Nous en avons débattu à la dernière réunion, alors je sais que nous en avons parlé, mais j'aimerais avoir l'occasion de l'examiner. Nous pourrions peut-être suspendre la séance et en obtenir une copie pour que je puisse l'étudier.

La présidente: Bien entendu. Des copies de la motion ont déjà été distribuées, mais nous pouvons en distribuer de nouveaux exemplaires aujourd'hui. Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes.

Je vous remercie.

• (1100)

(Pause)

• (1115)

La présidente: Nous reprenons la séance.

[Français]

Monsieur Garon, souhaitez-vous prendre la parole?

Jean-Denis Garon: Non, ça va.

La présidente: D'accord.

Monsieur Turnbull, vous avez la parole.

[Traduction]

Ryan Turnbull: Merci, madame la présidente.

Je remercie mon collègue d'avoir proposé cette motion, et je vous remercie d'avoir pris une courte pause pour en discuter un peu entre nous.

Je pense qu'en ce qui concerne la majeure partie de la motion, je comprends où M. Garon veut en venir. Il cherche simplement à obtenir des précisions sur le cycle budgétaire. Je pense que c'est une demande raisonnable. Ce qui est un léger point de désaccord pour nous, c'est que nous ne croyons pas que le ministre sera en mesure de comparaître avec un préavis d'environ 48 heures. C'est un préavis assez court pour un ministre qui a un horaire particulièrement chargé. Je pense que tout le monde peut comprendre que le ministre des Finances a un horaire très chargé.

Je propose que la motion soit modifiée par suppression des mots « au plus tard le mercredi 24 septembre 2025 ». La motion se lirait alors comme suit: « le Comité demande au ministre des Finances de comparaître afin de répondre aux questions du Comité pour que le Comité puisse par la suite mener dûment et efficacement ses travaux et répondre au mandat qui lui est confié ».

Je pense que c'est raisonnable, et cela signifie que le ministre peut comparaître à la première occasion. Je pense qu'il a été question que les réunions du Comité de la semaine prochaine soient un peu différentes en raison de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. La célébration de Yom Kippour commence également le mercredi, si je ne me trompe pas, et c'est donc une fête assez importante. Je pense qu'il est tout à fait raisonnable de supposer que la semaine suivante, surtout si nous étudions le projet de loi C-4... Je pense que tous conviendront de la nécessité d'utiliser une partie de notre temps pour discuter de ce projet de loi.

Je pense réellement que grâce à ce léger changement, nous pourrions faire adopter ce projet de loi. Cela permettrait à mon collègue du Bloc d'obtenir les précisions qu'il souhaite, c'est-à-dire des précisions sur ce à quoi ressemblera le cycle budgétaire à l'avenir, et je pense que c'est une demande assez raisonnable. Bien qu'il y ait beaucoup de mots dans la motion, je pense que c'est une demande assez simple, et nous pourrions lui fournir les précisions qu'il recherche en temps et lieu. C'est ce que je proposerais. Je vais en rester là pour l'instant et voir s'il y a des commentaires. Je sais que mes collègues voudront probablement en parler également.

Je vous remercie.

• (1120)

La présidente: Merci.

Monsieur Hallan, souhaitez-vous vous exprimer au sujet de l'amendement?

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Non, ce n'est pas à propos de l'amendement.

La présidente: Monsieur Leitão, à vous la parole.

[Français]

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bonjour, collègues.

Je suis entièrement d'accord avec mon collègue M. Turnbull à propos de ce qu'il vient de dire. C'est la date qui pose problème. Nous sommes le 22 septembre. Que le ministre des Finances compare devant le Comité le 24 septembre, donc dans deux jours, est irréaliste dans le contexte actuel. La semaine dernière, le ministre n'était même pas au Canada. Il participait à des réunions en Europe avec nos partenaires. Je pense que ce n'est pas raisonnable d'insister sur le fait que ce soit le mercredi 24 septembre. La semaine suivante, ça pourrait très bien s'arranger.

Connaissant le ministre des Finances, je suis certain qu'il sera tout à fait d'accord pour se présenter devant ce comité. C'est vraiment une question de date. Ce n'est vraiment pas raisonnable de le faire, compte tenu d'un délai si court. Par la suite, que ce soit le 6 octobre ou à une autre date, nous pourrions avoir une bonne discussion sur le calendrier du cycle budgétaire. En effet, par convention dans notre système, que ce soit au gouvernement fédéral ou au sein des gouvernements provinciaux, les budgets sont généralement déposés vers la fin de l'exercice financier. Je pense que ça ne relève pas nécessairement d'une règle très précise, mais d'une convention. Normalement, c'est peu de temps avant ou après le 31 mars.

Cela étant dit, est-ce que ce sera toujours le cas? Cela pourrait-il se faire plus tard? Ce serait bien d'avoir une bonne discussion à ce sujet avec le ministre des Finances, pourquoi pas? Je suis sûr qu'il en serait ravi.

Je pense donc que, le 24 septembre, ce n'est vraiment pas raisonnable. Si nous nous donnons quelques jours de plus, nous pourrions avoir cette discussion, qui serait utile. En effet, il y a eu l'élection et toutes sortes de choses qui ont fait en sorte que le budget de 2025 sera présenté seulement le 4 novembre. Le budget de 2026 sera-t-il déposé en mars ou en juin? Je ne le sais pas, mais il serait bon d'en discuter avec le ministre des Finances pour voir où il se situe à cet égard. J'aimerais bien que nous ayons cette discussion.

Nous sommes d'accord sur pratiquement tout. C'est vraiment une question de date.

La présidente: Merci, monsieur Leitão.

[Traduction]

Monsieur Sawatzky, à vous la parole.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): J'ajouterais que je sais que le ministre est en train d'établir des liens en Europe, et il est important que nous lui permettions de le faire en ce moment très important. Ce n'est pas le moment de faire comparaître le ministre. Je pense qu'un préavis de 48 heures n'est pas très long pour que nous puissions nous attendre à ce que le ministre, compte tenu de son horaire chargé et de toutes les fonctions importantes qu'il a, puisse venir. Le préavis est très court.

Bien entendu, il est très important que ce budget soit élaboré avec diligence, précision et prudence. Ce n'est pas quelque chose que nous voulons précipiter. Je pense que c'est la raison pour laquelle un préavis plus long... Bien sûr, le ministre sera ravi de venir témoigner, mais je ne pense pas qu'il soit raisonnable de le faire à si court préavis.

Je vous remercie.

• (1125)

La présidente: Merci, monsieur Sawatzky.

Monsieur MacDonald, à vous la parole.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Bonjour à tous. C'est la première fois que je m'adresse au Comité.

Je dois dire que la motion de M. Garon me laisse un peu perplexe. Vous dites que le gouvernement n'a pas mené de consultations publiques. Pourtant, nous avons passé l'été au complet à mener ce genre de consultations. J'ai assisté à une consultation à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Par ailleurs, nous avons entendu les représentants des organisations suivantes: Producteurs laitiers de l'Île-du-Prince-Édouard, Atlantic Beef Products, la P.E.I. Aquaculture Alliance, la P.E.I. BioAlliance, la Prince Edward Island Seafood Processors Association, et la Prince Edward Island Fishermen's Association. Nous avons également reçu des représentants du Conseil pour l'élimination de la pauvreté, ainsi que des membres du milieu des affaires.

Nous avons mené notre lot de consultations au cours de l'été, depuis l'ajournement des travaux de la Chambre en juin. J'espérais que nous venions ici et que nous commençons à entendre des témoins présenter les mémoires que nous avons reçus au cours de l'été dans les classeurs que nous avons remis au Comité permanent des finances. Je suis déçu que nous n'en soyons pas encore là, et j'espère que nous y arriverons bientôt.

En ce qui concerne la motion et la comparaison du ministre le 24 septembre, je pense qu'ils ont tous dit ce qu'ils en pensaient. Les délais sont tout simplement trop courts. Le ministre est prêt à venir. Il présente le budget le 4 novembre. Il s'adressera au Comité, que ce soit avant ou peu de temps après, dans le cadre de notre examen du projet de loi d'exécution du budget. Autrement, il y a d'autres questions sur lesquelles le Comité pourrait entendre des témoins, et il s'agit du projet de loi C-4, Loi visant à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens. J'espère que le Comité envisagera de se mettre au travail et de faire ce que la population canadienne attend de nous.

Je vous remercie.

La présidente: Merci, monsieur MacDonald.

Monsieur Turnbull, vous avez la parole.

Ryan Turnbull: Je suis d'accord avec mes collègues. J'ai passé une grande partie de l'été à parcourir le pays et à mener des consultations prébudgétaires. J'entends M. Garon rire dans son coin, mais la vérité, c'est que j'ai travaillé très fort et j'ai passé beaucoup de temps loin de mes jeunes filles et de ma famille.

[Français]

Jean-Denis Garon: J'invoque le Règlement.

[Traduction]

La présidente: Un instant, monsieur Turnbull.

Monsieur Garon, vous avez la parole.

[Français]

Jean-Denis Garon: Madame la présidente, je suis désolé d'interrompre le débat, mais je pense réellement que c'est un rappel au Règlement.

Mon collègue, qui est en train de faire de l'obstruction systématique sur sa propre motion, m'accuse de rire de ce qu'il dit, de rire des citoyens du Québec et de ceux du Canada. Si mon collègue ne sait pas ce qu'est la bonne humeur, achetons-lui un dictionnaire.

La présidente: Monsieur Garon, ça, c'est le débat. Ce n'est pas un rappel au Règlement. Merci.

Monsieur Turnbull, vous pouvez continuer.

[Traduction]

Ryan Turnbull: Écoutez, je viens de remarquer qu'il semble sourire, mais je parle d'une chose sérieuse. Le fait est que nous avons mené des consultations prébudgétaires tout l'été. M. Garon le sait probablement. Je suis allé à Hamilton, à Mississauga, à Toronto, à Vancouver, à Whitehorse, à Halifax, au Cap-Breton, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Iqaluit, à Regina, à Saskatoon, à Victoria, à Windsor et à Edmonton. Notre équipe a organisé 50 tables rondes et recueilli 83 000 réponses aux questions que nous avons posées par voie de sondage. Nous nous sommes rendus dans toutes les provinces et tous les territoires. Le Comité a reçu plus de 940 mémoires au sujet du budget fédéral. Dire que nous n'avons mené aucune consultation prébudgétaire est tout simplement faux.

Je pense que ce qu'il importe de retenir ici, c'est qu'il y a ce qui est raisonnable et ce qui ne l'est pas. Nous essayons d'être très raisonnables. Nous sommes même prêts à voter en faveur de cette motion, même si elle contient des propos partisans avec lesquels je ne suis pas d'accord. En substance, il n'y a vraiment qu'un seul point d'achoppement ici. Le Comité n'aurait qu'à inviter le ministre à venir dès que possible. Nous sommes assez confiants qu'il...

Eh bien, premièrement, nous savons qu'il répondra favorablement à notre invitation; là n'est pas la question. Le hic, c'est que le ministre des Finances a beaucoup de travail. Il était récemment à Copenhague. Encore une fois, comme l'a mentionné mon collègue, M. Sawatzky, il travaille à renforcer nos liens avec l'Union européenne. Nous savons à quel point il est important pour notre pays et pour nos relations commerciales de diversifier nos partenaires commerciaux et de faire en sorte que notre économie soit plus résiliente, ce qui est préférable au fait que depuis plusieurs décennies, nous dépendons en très grande partie d'un seul partenaire.

Je pense que ce qu'il importe de retenir ici, c'est qu'il y a des demandes raisonnables et des demandes déraisonnables. Dans cette optique, la possibilité de voir le ministre comparaître mercredi — soit dans deux jours puisque nous sommes aujourd'hui le 22 — est mince. Je comprends que M. Garon aimerait voir le ministre comparaître le plus tôt possible. Nous soutenons qu'il ne fait aucun doute que le ministre aimerait comparaître et répondre à toutes les questions du Comité. Il est tout à fait disposé à le faire. Or, je suis au Parlement depuis six ans et je sais que les ministres ont souvent des horaires très chargés. Je pense que le Comité reconnaît bien que parfois, il faut jusqu'à deux semaines, voire plus, pour qu'ils puissent se libérer pour comparaître en comité. Nous essayons de nous adapter à cela et de planifier notre temps en conséquence.

Comme mes collègues l'ont dit, nous avons beaucoup de travail important à faire au sein du Comité. M. Garon souhaiterait obtenir une clarification du cycle budgétaire à venir. Je ne dis pas que ce n'est pas important; je comprends que c'est important pour lui. Je me contenterai de dire que je n'ai reçu aucune demande de mes concitoyens à cet égard. Les gens de ma circonscription sont davantage préoccupés par l'adoption du projet de loi C-4, par l'examen du budget par le Comité, peut-être aussi par l'étude de certaines des répercussions que le budget pourrait avoir sur notre économie — ce qui, à mon avis, pourrait être très utile — et par l'audition de certains témoins, comme je l'ai laissé entendre lors de notre dernière rencontre.

Encore une fois, mon intention première était de collaborer. J'ai en fait repris l'une des motions que M. Hallan avait déposées. J'y ai apporté quelques modifications et j'ai eu des discussions préalables. Mon intention était vraiment de faire en sorte que le travail du Comité sur les consultations prébudgétaires parte du bon pied. Que nous voulions appeler cela « sécurité économique » ou « souveraineté économique », cela a peu d'importance. Qu'il soit question de consultations préalables à l'étude ou au budget, cela m'est égal. Peu m'importe. C'est aux membres du Comité de décider, mais il reste que je souhaite que des témoins du Québec viennent devant ce comité pour nous faire part de leur point de vue concernant ce budget fédéral. À mon avis, nous gaspillons ici de précieuses occasions de faire des progrès en nous montrant tout simplement déraisonnables à l'égard d'une demande.

Le mercredi 24 septembre est le point de friction. Je viens littéralement de modifier la motion pour supprimer cette partie et demander au Comité d'inviter le ministre à se présenter dès que possible. Vous pouvez compter sur mon engagement à faire en sorte que le ministre se présente devant le Comité dès que possible. Je ferai de mon mieux pour qu'il en soit ainsi. Je sais que notre ministre est très, très efficace lorsqu'il se présente devant le Comité. Il fait un excellent travail. Il répond aux questions. Il est franc. Il est même divertissant, car il a une personnalité très enjouée. J'aimerais beaucoup qu'il soit ici. J'apprécie toujours sa présence au Comité. Nous serons en mesure de l'accueillir sous peu, mais il faut se montrer raisonnable, mes amis. Il y a ce qui est raisonnable et ce qui ne l'est pas. Ce à quoi vous vous accrochez est, à mon avis, une demande déraisonnable.

● (1130)

Dans la plupart des comités où j'ai siégé, que ce soit le comité de la procédure et des affaires de la Chambre ou celui de l'agriculture et de l'agroalimentaire... J'ai siégé longtemps au comité des ressources humaines. J'ai siégé au comité des finances. J'ai aussi siégé au comité de l'industrie avec mon collègue Jean-Denis Garon. Il a fini par changer d'avis. Il n'aimait pas le tribunal et la loi, mais nous avons travaillé ensemble pendant un bon moment. Nous nous entendions bien et nos relations étaient cordiales.

On savait d'office que lorsque les ministres étaient invités à comparaître devant un comité, cela pouvait prendre une semaine ou deux, voire parfois plus, pour qu'ils finissent par comparaître, mais cela ne signifiait pas qu'ils ne voulaient pas venir témoigner. Cela ne signifiait pas qu'ils se fachaient du Parlement. J'entends parfois des députés de l'opposition dire: « Eh bien, les ministres refusent de se présenter et de remplir leurs fonctions parlementaires. » Ce n'est pas vrai. La vérité, c'est que les ministres sont tout à fait disposés à venir répondre de leurs dossiers et de leurs portefeuilles et à rendre des comptes au Parlement. C'est simplement qu'ils ont d'autres fonctions et responsabilités avec lesquelles ils doivent composer, car c'est ce que le public canadien attend d'eux. Je pense que ces attentes sont plus que raisonnables.

Le point d'achoppement ici, c'est vraiment le délai raisonnable. Ce serait formidable si nous ne... Je ne veux pas présumer des motivations de mes collègues, mais s'en tenir à un délai aussi précis de deux jours à compter d'aujourd'hui est, selon la façon de faire habituelle des comités, tout à fait déraisonnable.

Je suis certain que de nombreux autres comités... Nous pourrions consulter les archives afin de voir combien de temps il a fallu à tel ou tel ministre conservateur pour se présenter. Nous pourrions re-

monter dans le temps et constater que, souvent, il fallait deux à trois semaines pour qu'un ministre se présente.

S'agit-il d'une manœuvre partisane visant à détourner l'attention du travail important qui nous attend? Je ne sais pas, et je ne veux pas spéculer, car j'ai, de façon générale, beaucoup d'estime pour mes collègues de l'autre côté de la table, et j'essaie de les traiter avec respect et de ne pas leur prêter des intentions négatives.

J'ai du mal à comprendre pourquoi nous nous acharnons autant sur ce mercredi, alors que le Comité pourrait recevoir le ministre dans quelques semaines. Pourquoi cela serait-il inacceptable? Qu'y a-t-il de si important qui nous empêche de poursuivre l'important travail que fait ce comité? Pourquoi devons-nous suspendre les réunions, l'une après l'autre, au lieu de nous mettre d'accord sur quelque chose qui pourrait faire consensus? Faisons comparaître le ministre, donnons à M. Garon les éclaircissements qu'il souhaite avoir et attaquons-nous à l'important travail que les Canadiens attendent de nous.

Je ne veux pas gaspiller le temps dont le Comité dispose. J'ai l'impression d'être forcé de parler d'un sujet qui me tient à cœur, c'est-à-dire sur l'élément de cette demande qui est clairement déraisonnable.

Merci.

● (1135)

La présidente: Merci, monsieur Turnbull.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Il m'est difficile de ne pas vous faire remarquer quelque chose sur mon collègue, que j'apprécie beaucoup. Il a dit que nous avons travaillé ensemble au sein d'autres comités. Il a ajouté que ça n'a pas toujours été une relation facile, mais, comme nous n'avons pas le même logo sur nos pancartes électorales, il est normal que nous ne soyons pas d'accord sur tout. Je trouve ça quand même agréable de voir qu'il termine son allocution en disant qu'il ne veut pas gaspiller le temps du Comité, alors que lui et ses trois collègues font de l'obstruction systématique sur leur propre motion depuis 29 minutes.

Nous n'avons peut-être pas la même définition des mots « rire » ou « sourire ». Nous n'avons fort probablement pas la même définition de ce que signifie l'expression « perdre son temps ». C'est peut-être pour ça que nous ne nous présentons pas dans la même formation politique.

Cela étant dit, je salue le fait qu'il y ait eu une évolution pendant la fin de semaine. À la réunion de mercredi dernier, nous donnions presque 10 jours au ministre pour établir son calendrier. Mon collègue sait que le ministre va venir. Ce n'était pas deux jours que nous lui donnions, c'était 10 jours.

Mercredi dernier, mon collègue considérait que l'entière de la motion était déraisonnable. Quant à moi, je disais qu'il était inacceptable que nous procédions à la va-vite pour recevoir des témoins — en nombre insuffisant — pendant l'étude de la loi de mise en œuvre du budget. Mon collègue affirmait que ce que je disais était complètement déraisonnable. Selon lui, évoquant sa si grande expérience de six ans en tant que parlementaire aguerri, dans les années précédentes, on continuait de recevoir des témoins en période prébudgétaire pendant qu'on travaillait sur la mise en œuvre du budget. Il pouvait nous le confirmer.

Nous avons fait vérifier ces affirmations. Dans le passé, pendant la mise en œuvre du budget, la période prébudgétaire de l'année suivante avait commencé. Selon ce que je comprends, mon collègue M. Turnbull a de la difficulté à lire des calendriers. Il ne trouve pas ça facile. Il trouve que c'est compliqué. Il y a des années, il y a des mois, il y a des jours et il y a des cases dans un calendrier. C'est compliqué. Il a donc pris la fin de semaine pour y penser, je comprends ça. Son avis a évolué.

Cela dit, il faut recevoir le ministre, madame la présidente. Mon collègue nous dit que, la seule partie qui reste déraisonnable, c'est la date. Il nous propose une date, mais il ne veut pas que nous procédions au vote là-dessus. Il nous fait perdre notre temps.

Selon mon collègue, si nous consultions l'historique relatif aux travaux du Comité, nous verrions que, typiquement, les ministres prennent de une à cinq semaines avant de se pointer au Comité, ce qui nous amène à la veille du budget. C'est exactement ce que nous craignons. Il nous confirme alors le fait que nous devons avoir une date.

Par ailleurs, retournons dans le passé et examinons, hors des périodes de guerre, quels sont les ministres qui ont laissé planer de l'ambiguïté quant à la présentation d'un budget au printemps, de telle façon que, au premier jour des travaux du Comité permanent des finances, les membres de ce comité soient incapables d'établir un calendrier et d'inviter des témoins.

J'aimerais peut-être qu'on demande aux analystes de trouver la dernière fois que c'est arrivé. Si nous allons énumérer des premières historiques, ça m'intéresserait de savoir quel ministre, à son arrivée, n'a pas déposé de budget avant une élection; lequel n'a pas déposé de budget après l'élection; lequel a déposé un budget en novembre tout en étant incapable de dire s'il prévoyait changer le cycle budgétaire, alors que personne ne lui avait demandé de le faire. Nous pourrions donc jouer dans les premières historiques.

Ce qui me préoccupe le plus, c'est que ces députés, soit M. MacDonald, que j'apprécie également, et M. Turnbull, nous disent qu'il y a eu des consultations, mais que les membres de l'opposition n'étaient pas invités. Ces derniers étaient dans leurs circonscriptions, et personne ne s'intéressait à eux.

Le gouvernement est actuellement minoritaire. Pourtant, les députés nous disent avoir pris l'avion aux frais du contribuable. Ils se sont rendus à Vancouver, à Kitchener, partout. Ils ont reçu des fermiers de l'Île-du-Prince-Édouard, ils ont eu du plaisir, et des ministres s'y trouvaient aussi. On s'est fait une fête de libéraux avec tout le monde au Canada, mais sans les membres de l'opposition ni de ceux du Comité. Il y a eu des consultations. Ça leur suffit, et ils nous envoient promener.

Le mot « indécence » est à peu près le même dans les deux langues officielles. Veuillez m'excuser, madame la présidente, mais

je dois dire que ce discours est indécent. Nous demandons une seule chose, et nous sommes prêts à déterminer une date de rencontre. Il s'agit juste que messieurs les libéraux arrêtent de faire de l'obstruction systématique et de s'assécher la bouche relativement à leur propre motion afin que nous puissions voter sur cette dernière, que nous fixions une date et que le ministre vienne nous dire simplement s'il va faire le strict minimum requis par sa description de tâches, soit le minimum syndical.

Y aura-t-il un budget au printemps, de telle sorte que nous puissions établir un calendrier? Moi, je suis prêt à voter sur leur motion.

• (1140)

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Monsieur Leitão, vous avez la parole.

Carlos Leitão: Merci, madame la présidente.

Notre collègue vient de dire plusieurs choses, qui sont, disons-le comme ça, intéressantes.

C'est vrai que je suis un nouveau député du Parlement. Ici, les règles ne sont pas nécessairement les mêmes que celles auxquelles j'étais habitué dans un autre Parlement, où j'ai quand même siégé pendant plusieurs années. Toutefois, à l'autre Parlement, je n'ai jamais vu quelque chose comme ça, c'est-à-dire décider de convoquer un ministre à comparaître devant un comité, ou ce qu'on appelle une commission parlementaire à Québec, en ne lui donnant que deux jours de préavis. Je trouve ça déraisonnable.

Nous avons déjà dit être d'accord pour recevoir le ministre afin de lui parler du prochain cycle budgétaire et de toutes sortes d'autres éléments. Il faut seulement lui donner un peu plus de temps pour se libérer. Son agenda étant très chargé, il doit trouver un moment pour venir nous voir. Ce pourrait être la semaine d'après ou la suivante. Nous sommes tous d'accord pour que le ministre compare devant le Comité. Je ne sais pas pourquoi nous en discutons. Nous pouvons trouver une date, mais le 24 septembre, ce n'est pas convenable, à notre avis.

La semaine dernière, le ministre était en Europe, à Copenhague, pour discuter de la situation géopolitique avec ses homologues européens et de ce que cela représente pour l'économie du Canada et l'économie mondiale.

Une des choses qu'il a mentionnées est qu'il faudrait comprendre que la situation à laquelle nous devons faire face maintenant, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, ressemble un peu à celle de 1945 en ce qui concerne l'ordre économique mondial. Nous sortons d'une période de grande détresse et nous essayons de reconstruire ce que nos voisins américains ont malheureusement décidé de détruire, soit un ordre économique mondial basé sur des règles prévisibles.

Comment pouvons-nous nous réorienter? Comment pouvons-nous trouver une nouvelle façon de travailler avec tous les pays qui partagent notre vision, comme l'a déjà dit le premier ministre?

La situation actuelle est assez complexe. Il faut donc que les parlementaires fassent preuve d'une certaine indulgence. Autrement dit, il faut donner au ministre plus de deux jours de préavis pour qu'il puisse se présenter devant le Comité. Dix jours, ce serait suffisant. Je pense que nous pourrions être un peu plus flexibles à cet égard. Je ne vois pas vraiment pourquoi nous ne pourrions pas lui donner plus de temps.

De plus, notre collègue le député de Mirabel a dit qu'il y avait eu une grande fête des libéraux pendant l'été et que nous avions fait des consultations prébudgétaires entre amis. J'aurais aimé qu'il soit présent à certaines de ces consultations que nous avons menées au Québec. Ce n'était certainement pas une fête d'amis. D'ailleurs, les discussions étaient intéressantes et importantes. Nous aimerions donc que ces personnes ou ces groupes puissent venir ici s'exprimer devant le Comité et qu'ils nous racontent à tous ce qui a été établi dans les mémoires qu'ils nous ont présentés.

Encore une fois, le monde auquel nous devons faire face est nouveau. Ce n'est pas simple; c'est complexe. Ça exige des décisions, des conclusions, des actions, qui sont aussi complexes. Tout ça demande un peu de réflexion et de temps.

• (1145)

De notre côté, nous pensons qu'il n'est pas déraisonnable d'insister pour que la rencontre avec le ministre des Finances et du Revenu national ait lieu quelques jours après le 24 septembre. Je ne comprends pas pourquoi on tient mordicus à ce que ce soit le 24 septembre. Je suis un peu surpris par cette demande.

C'est dommage, parce que nous aimerions aussi parler non seulement du processus de consultation prébudgétaire, mais aussi du projet de loi C-4. Les partis à la Chambre ont déjà donné leur appui à celui-ci de façon préliminaire. Il s'agit maintenant de nous donner la chance d'y travailler plus en détail, en menant une étude article par article, pour que nous puissions aller de l'avant quant à ce projet de loi.

Je me rappelle que nous avons parlé, entre collègues, du fait qu'il faudrait faire des ajustements quant à certains aspects du projet de loi C-4. Nous sommes tout à fait prêts à en discuter et à voir de quelle façon nous pourrions faire avancer ce travail.

Je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas marcher et mâcher de la gomme en même temps. En attendant que le ministre puisse venir nous rencontrer la semaine prochaine ou la semaine suivante, nous pourrions très bien commencer les travaux sur le projet de loi C-4. Cela nous permettrait de faire avancer nos délibérations, ce qui est vraiment très important. Il faudrait reculer loin dans le temps pour trouver quelque chose qui s'apparenterait un peu à la situation actuelle.

Faisons donc preuve d'efficacité et trouvons des moyens de faire avancer nos travaux parlementaires en attendant que le ministre vienne nous voir d'ici quelques jours. Je ne pense pas que ce soit un obstacle si important.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Leitão.

[Traduction]

Monsieur Sawatzky, vous avez la parole.

Jake Sawatzky: Merci, madame la présidente.

Ce que nous avons tous en commun ici, c'est que nous voulons que les choses avancent. Cependant, nous devons également être réalistes quant à nos délais. Si nous ne sommes pas réalistes, nous allons sans le vouloir ralentir les choses, car nous attendons des résultats qui ne peuvent tout simplement pas se produire.

Pour que le ministre des Finances se présente devant nous... Il y a beaucoup de choses à prendre en considération. Il s'agit d'enjeux qui peuvent avoir une incidence sur les marchés. Il s'agit de rensei-

gnements névralgiques, et il est important de prévoir suffisamment de temps pour permettre la préparation de quelque type de document ou d'examen de confidentialité que ce soit. Il y a parfois des considérations d'ordre juridique dont il faut tenir compte. Bien sûr, il y a parfois aussi des notifications aux parties prenantes qui entrent en jeu. Le ministre des Finances doit préparer beaucoup de choses avant de se présenter devant le Comité. Bien sûr, il y a aussi la traduction des documents officiels, et il est vraiment de courtoisie professionnelle de donner au ministre des Finances un préavis de plus de deux jours, ce qui me semble assez important.

Il y a maintenant beaucoup d'autres choses sur lesquelles nous pourrions nous pencher. Il y a plus de 940 demandes de consultation prébudgétaire que nous pourrions passer en revue et dont nous pourrions discuter. Il est donc vraiment important que nous trouvions un consensus. Nous ne voulons pas passer du temps à examiner des choses que nous savons irréalistes.

Je me contenterai de dire que j'espère vraiment que nous pourrions trouver une solution, un compromis un peu plus réaliste en ce qui concerne la programmation du témoignage du ministre des Finances.

Merci, madame la présidente.

• (1150)

La présidente: Merci, monsieur Sawatzky.

Monsieur Turnbull, vous avez la parole.

Ryan Turnbull: Merci.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Sawatzky, comme d'habitude.

Tous mes collègues de ce côté-ci essaient, je pense, d'expliquer le mieux possible à leurs collègues d'en face à quel point nous essayons d'être raisonnables, en faisant valoir essentiellement que la motion présentée par M. Garon comporte une demande raisonnable, à un détail près, c'est-à-dire la date proposée. Nous savons que le ministre ne peut pas comparaître à cette date, à savoir mercredi. C'est dans deux jours.

Nous savons bien — et je ne veux pas du tout insulter mes collègues en laissant entendre qu'ils ne siègent pas ici depuis assez longtemps pour savoir cela, car ils sont présents ici depuis assez longtemps — que les ministres ont souvent besoin d'un peu plus de deux jours pour libérer leur emploi du temps et se préparer pour leur comparution devant le Comité. C'est simplement une question de courtoisie professionnelle, comme quelqu'un l'a dit, et je pense que le terme est bien choisi.

Vous pouvez imaginer qu'en tant que ministre de premier plan, le ministre des Finances du Canada s'est rendu partout au Canada et ailleurs dans le monde. À l'heure actuelle, de toute évidence, le Canada se trouve à un moment charnière. Il y a beaucoup en jeu pour notre économie. Notre pays est assujéti à des droits de douane injustifiés de la part de notre voisin du Sud, qui est notre allié et notre partenaire commercial le plus fiable depuis de nombreuses décennies. Nous en sommes maintenant à un point où nous devons vraiment défendre notre économie.

Vous avez vu le premier ministre, le ministre des Finances et d'autres ministres ayant des portefeuilles clés voyager dans le monde et démontrer très publiquement leur engagement à renforcer les relations et les liens économiques avec d'autres pays, afin que nous puissions diversifier nos exportations en nouant d'autres relations commerciales. Cela pourrait être très bénéfique pour le Canada.

Je pense que ces conversations sont vraiment à l'avant-plan de l'approche adoptée par le gouvernement pour bâtir l'économie la plus forte du G7, conformément à l'engagement qui a été pris à cet égard. C'est ce qui nous a permis de remporter les dernières élections. C'est certainement un message qui a trouvé écho partout au Canada lors de toutes les consultations prébudgétaires que j'ai eu l'occasion de mener et de faciliter. Les Canadiens se mobilisent et souhaitent contribuer au processus budgétaire fédéral. C'est ce qui ressort clairement des centaines de conversations que nous avons eues au cours de l'été.

Ce serait formidable si le Comité pouvait entendre certains de ces témoins, car les suggestions, les idées et les points de vue sont nombreux. Certaines propositions ne sont même pas coûteuses, ce que je trouve très bien, surtout en ce moment. Certes, nous allons faire des investissements générationnels dans le logement, la défense et l'infrastructure, mais des Canadiens ont aussi présenté des propositions et des idées sur la façon dont nous pouvons mieux faire les choses, sur la façon dont nous pouvons modifier les programmes, les crédits d'impôt à l'investissement ou le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones, afin de les améliorer. Il est vrai que certaines de ces mesures fonctionnent bien, mais si nous pouvions apporter de petites modifications réglementaires ou même législatives dans certains cas, nous pourrions avancer plus rapidement. Nous permettrions ainsi aux partenaires et aux relations stratégiques que nous avons déjà partout au pays de progresser plus rapidement, d'être plus efficaces et d'obtenir plus de résultats pour les Canadiens. J'ai de nombreux exemples de conversations que j'ai eues.

À mon avis, il s'agirait de modifier des aspects techniques associés à certains de nos crédits d'impôt à l'investissement. Par exemple, si nous y apportions de légères modifications, cela pourrait permettre aux industries minière, nucléaire et pétrolière ainsi qu'au secteur des batteries de recourir à des technologies vertes. Ces industries ont dit que ces crédits d'impôt à l'investissement sont essentiels pour décarboniser leurs activités.

• (1155)

Il s'agit d'apporter des modifications à des programmes existants et à des crédits d'impôt qui pourraient s'avérer fort utiles. Voilà, encore une fois, un autre exemple qui démontre qu'au lieu de s'acharner sur un délai très déraisonnable pour la comparution du ministre, le Comité pourrait choisir d'utiliser son temps pour entendre ces témoins clés qui proposent des changements qui auraient une incidence directe sur le projet de loi d'exécution du budget.

Je tiens à préciser aux Canadiens qui nous regardent — je sais qu'il n'y en a pas beaucoup, mais je veux le dire pour ceux qui regardent — que le projet de loi d'exécution du budget est la mesure législative qui accompagne le budget fédéral. Il s'agit habituellement d'un document assez important, qui contient tous les détails. Il s'agit souvent de petites modifications législatives, mais qui peuvent parfois avoir une grande incidence. Il y a souvent beaucoup de petits changements apportés aux lois fiscales et à d'autres lois. Le Comité aura la responsabilité de débattre du projet de loi,

de l'étudier et de le renvoyer au Parlement le moment venu. Nous pourrions entendre certains des témoins qui ont des suggestions importantes à formuler. Il y en a 940 ou plus. Je pense que la liste continue probablement de s'allonger.

Madame la présidente, le Comité a-t-il reçu d'autres mémoires, outre ceux de ces 940 organisations?

Il y a 940 groupes. Certains mémoires ont été soumis conjointement, de sorte que, dans certains cas, trois ou quatre groupes ont pris le temps de préparer et de présenter un mémoire. Je suis sûr que bon nombre d'entre eux viennent du Québec. Je vois ici l'Université de Sherbrooke. Ce serait formidable que certains d'entre eux comparaissent devant le Comité pour présenter publiquement leurs observations, dans le cadre d'une audience du Comité. Je sais que plusieurs d'entre eux ont exprimé le désir de le faire.

Il y a le Black Opportunity Fund. Il y a le Réseau pour une alimentation durable. Je connais cette organisation depuis longtemps. Les conservateurs parlent régulièrement d'insécurité alimentaire à la période des questions. Il serait formidable d'entendre les réflexions et les points de vue de cette organisation nationale qui mène des études et qui plaide en faveur d'un changement de politique depuis des décennies. Je parle du Réseau pour une alimentation durable. C'est une organisation fantastique au Canada qui peut parler des moyens à prendre pour mettre fin à l'insécurité alimentaire au Canada.

Il y a tellement de groupes sur cette liste que j'aimerais beaucoup entendre. Le Club des petits déjeuners du Canada est un grand défenseur du programme national d'alimentation en milieu scolaire. Cet organisme a probablement de bons conseils à nous donner sur la façon dont nous pourrions continuer à déployer et à améliorer ce programme essentiel, maintenant que notre gouvernement s'est engagé à verser 1 milliard de dollars sur cinq ans pour nourrir plus de 400 000 enfants de plus par année.

Pour ce qui est des observations et des suggestions provenant d'organismes, il y a celles de Summerlunch+, qui est une autre organisation que je connais bien. Il y a aussi Growcer. Il s'agit d'un organisme qui a lancé des activités de culture verticale dans des conteneurs. Il prend de l'expansion partout au Canada. Il a réussi à réduire le prix des aliments dans les collectivités nordiques et éloignées. Il y a une solution à l'insécurité alimentaire, mais les membres du Comité ici présents ne semblent pas vouloir entendre ces témoins. Ils préfèrent s'acharner sur un délai de deux jours, alors qu'il est tout à fait déraisonnable de demander à un ministre de comparaître à deux jours d'avis, plutôt que d'entendre éventuellement 940 organismes. En fait, c'est plus que cela, parce que bon nombre des mémoires présentés, je le répète, sont présentés conjointement par plusieurs groupes, parfois trois ou quatre groupes.

Il y a aussi le Thrive Impact Fund, Purppl et Scale Collaborative. Je connais ces organismes, qui œuvrent en Colombie-Britannique. Ils font un travail fantastique dans le domaine de l'insécurité alimentaire et ils innovent en utilisant des modèles financiers uniques pour accroître les solutions à l'insécurité alimentaire. Ce serait formidable d'entendre ce qu'ils ont à dire. Il y en a tellement d'autres qu'il serait vraiment utile pour nous d'entendre. J'aimerais bien connaître leur point de vue.

Je veux qu'ils sachent, s'il y en a parmi eux qui nous regardent, que, de ce côté-ci de la table, nous accordons beaucoup d'importance à ce qu'ils ont à dire. Nous aimerions beaucoup que le Comité réserve du temps, si les députés de l'opposition le veulent bien, pour étudier certains sujets. Nous aimerions beaucoup entendre certains de ces témoins. Je pense que nous ratons une occasion incroyable d'entendre des témoins qui pourraient contribuer directement au projet de loi d'exécution du budget. Nous prenons leurs observations en considération, je vous l'assure.

• (1200)

Coopératives et mutuelles Canada organise un événement sur la Colline demain. Les coopératives de crédit comme Desjardins, Van-city, Meridian et beaucoup d'autres font un travail incroyable, en grande partie dans le domaine de la finance communautaire. Cela me fait vraiment plaisir de les voir à l'avant-plan et de voir comment nous pourrions travailler en collaboration avec elles pour nous assurer que bon nombre de nos collectivités rurales peuvent bénéficier de certains des investissements dont elles ont besoin, à mon avis, de sorte que, pendant que nous nous concentrons sur les grands projets d'infrastructure, nous veillons aussi à ce que les collectivités de partout au Canada aient accès à des capitaux et à du soutien pour faire croître leurs entreprises.

L'agriculture est un sujet qui m'intéresse beaucoup. Je voudrais voir comment nous pouvons mieux travailler avec nos coopératives de crédit dans ce domaine. Elles accordent beaucoup de prêts à nos entreprises agricoles et agroalimentaires. Elles en accordent également beaucoup dans les petites collectivités. Nous avons besoin d'un milieu des affaires florissant dans nos villes et villages partout au Canada. Il ne faudrait pas oublier cela dans le budget fédéral.

Ce serait formidable d'entendre les coopératives de crédit nous dire quelles sont, selon elles, les grandes possibilités que pourrait offrir ce budget et comment nous pouvons nous assurer que, tout en construisant de grandes infrastructures, nous pouvons simultanément faire croître les petites et moyennes entreprises et les amener à commercer avec certains des différents partenaires commerciaux avec lesquels nous renforçons nos relations chaque jour. Le ministre des Finances, le premier ministre et le ministre responsable de l'Unité de l'économie canadienne, le ministre LeBlanc, qui, je crois, a maintenant un autre portefeuille, s'emploient, à l'échelle internationale, à renforcer ces relations. Le travail qu'ils font est incroyable. Je souligne que le premier ministre a eu des conversations avec des représentants de certains pays d'Afrique tout récemment — je crois avoir vu une annonce à ce sujet —, qui pourraient s'avérer des partenaires commerciaux très importants dans l'optique de la diversification du commerce du Canada.

J'espère vraiment que le Comité pourra revenir sur la bonne voie, qu'il pourra établir un calendrier raisonnable et que mes collègues d'en face reviendront à la raison et accepteront la motion raisonnable demandant la comparution du ministre, que nous sommes tout à fait disposés à adopter. J'espère que nous pourrions voir des signes de progrès de l'autre côté. J'espère que nos collègues seront raisonnables et qu'ils travailleront avec nous pour veiller à ce que le Comité puisse faire un travail utile au nom des Canadiens.

Je vais m'arrêter ici pour l'instant, madame la présidente, même si j'ai d'autres choses à dire à ce sujet.

La présidente: Merci, monsieur Turnbull.

Monsieur Leitão, la parole est à vous.

[Français]

Carlos Leitão: Merci, madame la présidente.

Encore une fois, j'estime qu'il n'est pas raisonnable de penser qu'on peut trouver le moyen de recevoir le ministre des Finances en seulement deux jours, ou le convaincre de venir. Ce n'est vraiment pas raisonnable.

Prenons, par exemple, l'emploi du temps du ministre des Finances la semaine dernière, du 17 au 20 septembre. D'abord, il y a eu la réunion, en Europe, du Conseil « Affaires économiques et financières », ou ECOFIN. Elle réunit habituellement les ministres responsables des questions d'économie et de finances des pays de l'Union européenne. Toutefois, cette année, le Canada y a aussi été invité.

C'était donc une réunion extrêmement importante pour le Canada, et il était primordial que le ministre des Finances soit bien préparé avant de s'y présenter. D'ailleurs, n'oublions pas que le premier voyage du premier ministre après son assermentation a été en Europe. Il s'est rendu en France et au Royaume-Uni. Le Canada veut vraiment renforcer les relations économiques et diplomatiques avec ses partenaires européens. Une telle réunion était donc très importante pour le Canada et pour le ministre des Finances, qui s'est déplacé à Copenhague pour y participer.

Or, participer à une telle réunion, ce n'est pas seulement écouter ce que les autres participants ont à dire. C'est aussi participer activement aux discussions pour trouver des solutions avec les partenaires européens. En effet, comme on l'a déjà dit, le monde dans lequel nous vivons présentement est très différent de celui qui existait avant l'élection de novembre 2024 aux États-Unis, qui s'est doté d'une nouvelle administration. Le monde n'est plus le même. Nous devons donc nous préparer et nous organiser pour composer avec ce nouveau monde.

Le gouvernement s'est mis au travail, et le ministre des Finances est au centre de ces travaux. Il veut venir et il viendra certainement nous rencontrer, mais un préavis de deux jours, ce n'est tout simplement pas raisonnable.

J'aimerais ajouter que, dans la foulée de cette réunion à Copenhague, le ministre a aussi rencontré M. Eby, premier ministre de la Colombie-Britannique. Il a également rencontré les ministres des Finances du G7 pour réfléchir à la façon de mettre en place des mécanismes de soutien à l'Ukraine. Toutes ces réunions ont porté sur des questions très importantes, lesquelles exigent une bonne préparation. Il ne s'agit pas simplement de se présenter à une réunion pour parler de l'Ukraine. Il faut être bien préparé et avoir des choses importantes à dire.

C'est dans le contexte de tout ce tourbillon que le ministre viendra aussi nous voir. Il le fera, je vous l'affirme. Toutefois, un préavis de deux jours, ce n'est pas raisonnable. Cela me porte à croire qu'en proposant cela, on essaie peut-être de retarder l'étude du projet de loi C-4. Tout le monde semble d'accord sur le projet de loi. Cependant, étant donné que nous n'arrivons pas à faire avancer les travaux liés à l'étude de ce projet de loi, je me demande si tout le monde est vraiment d'accord. Je pense qu'une telle question est légitime, puisque les travaux n'avancent pas.

J'aimerais ajouter une dernière chose. Bien sûr, nous savons tous qu'un budget fédéral est très complexe. Il faut tenir compte de divers aspects et analyser plein de choses avant d'établir un budget. Il ne s'agit pas seulement de prévoir les dépenses et les revenus. Dans le contexte actuel, il s'agit aussi de donner une orientation et de proposer de nouvelles façons de faire, ainsi que de trouver de nouveaux chemins à emprunter au cours de la prochaine année et des années subséquentes.

• (1205)

Auparavant, on vivait dans un monde où les règles relatives au commerce international étaient très claires, un milieu où les échanges étaient basés sur des lois et des règles comprises par tous. Ce monde est aujourd'hui un peu plus complexe, mais les négociations se poursuivent quand même. Le ministre des Finances a parfois des conversations informelles avec M. Scott Bessent, le secrétaire au Trésor américain. Nous continuons donc d'essayer de trouver un terrain d'entente minimal avec nos voisins américains. Ce sont toujours nos voisins; on ne change pas la géographie.

Le gouvernement du Canada a aussi annoncé le début imminent du processus de consultation visant la révision de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, soit l'ACEUM. Au Canada, on commencera ce processus de révision en se demandant ce qu'on souhaiterait voir dans cette nouvelle version de l'Accord, laquelle sera négociée en 2026 avec les États-Unis.

Ce travail est extrêmement important, et le ministre des Finances a un rôle primordial à jouer dans ce processus de négociation et de révision concernant l'ACEUM.

Je réitère que, pour toutes ces raisons, il est tout à fait raisonnable de reporter de quelques jours la venue du ministre des Finances.

Le 24 septembre, c'est dans 48 heures. Compte tenu du contexte dans lequel nous nous trouvons, 48 heures, c'est vraiment déraisonnable.

• (1210)

La présidente: Merci, monsieur Leita.

[Traduction]

Monsieur MacDonald, vous avez la parole.

Kent MacDonald: Chers collègues d'en face, encore une fois, j'ai l'impression de ne pas respecter mon engagement envers mes électeurs. Je veux vraiment me mettre au travail. J'espère que nous pourrions nous entendre sur la date à laquelle le ministre pourra comparaître. Je pense que les autres membres du Comité ont fait voir les complications qu'entraîne la date proposée.

Si la présidente me le permet, en tant que représentant du milieu agricole, j'aimerais lire une partie du mémoire de la Fédération canadienne de l'agriculture. Je pense que ses recommandations devraient être lues au Comité. Le député du Québec a mentionné qu'il n'avait pas eu son mot à dire. Je peux lui faire part de ce que la Fédération a écrit notamment, s'il le souhaite, si je peux lire un extrait.

La FCA reconnaît l'importance de dépenses ciblées et efficaces. Par conséquent, nos recommandations mettent l'accent sur des réformes de la politique et de la réglementation à faible coût ou sans frais...

Pat Kelly: J'invoque le Règlement. Le député a demandé si c'était approprié ou non, et j'estime que lire le mémoire prébudgétaire d'un organisme n'a rien à voir avec la motion à l'étude et qu'il devrait s'en tenir à cette motion.

Ryan Turnbull: Puis-je intervenir à ce sujet?

La présidente: Monsieur Turnbull, vous avez la parole.

Ryan Turnbull: Je me souviens de nombreuses séances de ce comité, dans cette même salle, où des députés d'en face ont profité de leur temps de parole pour lire différentes choses aux fins du compte rendu. Je suis sûr que nous sommes tous d'accord pour dire que la motion traite notamment des consultations prébudgétaires, et M. MacDonald essaie de faire valoir au Comité les importants points de vue exprimés par des commettants qui lui tiennent à cœur et qui se rapportent aux consultations prébudgétaires. Je crois que c'est pertinent.

La présidente: Monsieur Kelly, vous avez la parole.

Pat Kelly: Le débat porte sur l'amendement à la motion. Nous tentons de déterminer s'il faut supprimer ou non les mots « au plus tard le mercredi 24 septembre 2025 ». Je ne crois pas qu'il y ait quelque lien pertinent que ce soit entre le débat sur la suppression des mots « au plus tard le mercredi 24 septembre 2025 » et le mémoire présenté au Comité par un intervenant du secteur agricole. Habituellement, lorsque les gens lisent aux fins du compte rendu... Ce n'est pas la lecture aux fins du compte rendu qui pose problème, mais la pertinence.

Je vous laisse le soin de rendre une décision à ce sujet, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Kelly.

Monsieur MacDonald, pouvez-vous faire le lien avec la motion dont nous sommes saisis?

Kent MacDonald: En fait, je vais m'en remettre à l'avis exprimé par le Comité si l'on semble croire qu'il n'y a aucun lien avec la motion.

Je tiens à répéter que si nous pouvions vraiment nous mettre au travail, je n'aurais pas à présenter moi-même ces mémoires. Des témoins pourraient commencer à venir les soumettre devant le Comité. C'est ce que je vous encourage tous à faire. Choisissons une date raisonnable pour la comparution du ministre des Finances, et mettons-nous au travail.

Merci.

La présidente: Merci, monsieur MacDonald.

Monsieur Sawatzky.

Jake Sawatzky: Je suis du même avis. Ce serait formidable si nous pouvions aller de l'avant et trouver une date qui convient à tout le monde. Je vais donc céder mon temps de parole en espérant que nous pourrions effectivement y arriver.

Merci.

La présidente: Merci, monsieur Sawatzky.

Monsieur Turnbull, vous avez la parole.

Ryan Turnbull: Je pense que nous pourrions adopter cet amendement tout à fait logique, faire comparaître le ministre sous peu et passer ensuite aux autres travaux du Comité.

Ce serait formidable si nous pouvions parler du projet de loi C-4, qui a été adopté à l'unanimité à la Chambre des communes au printemps. Il prévoit notamment une baisse de l'impôt sur le revenu, une réduction de la TPS sur le logement et la fameuse abrogation de la taxe sur le carbone pour les consommateurs, une mesure que certains députés d'en face réclamaient depuis longtemps. Nous pourrions traiter directement de ces questions, ce qui serait merveilleux.

C'est peut-être ce que nous devrions faire. Nous serions ravis de voir nos collègues du Comité indiquer qu'ils acceptent de passer à l'étude des autres dossiers qui nous attendent en souscrivant à un amendement tout à fait raisonnable.

• (1215)

La présidente: D'accord. Merci à tous. Le débat sur l'amendement a été fascinant.

Je ne vois personne d'autre sur la liste des intervenants, alors je vais confirmer que l'amendement vise à supprimer « au plus tard le mercredi 24 septembre 2025 ». Il a également été suggéré de remplacer « demande au » par « invite le ».

Est-ce exact? Est-ce que tout le monde est d'accord?

Pat Kelly: Non. L'amendement sur lequel nous allons voter vise uniquement à supprimer les mots « au plus tard le mercredi 24 septembre 2025 ».

La présidente: C'est ce que nous avons indiqué...

Pat Kelly: D'accord, mais je vous ai ensuite entendu parler de substituer un terme à un autre.

La présidente: Il en a été brièvement question.

Pat Kelly: Cela pourrait être proposé en tant que sous-amendement...

Ryan Turnbull: Je ne l'ai pas proposé. Vous avez raison.

Pat Kelly: D'accord. Est-ce que c'est bien clair? Oui.

La présidente: D'accord. Nous pouvons procéder au vote.

(L'amendement est rejeté par 5 voix contre 4.)

La présidente: L'amendement est rejeté.

Nous revenons à M. Hallan.

Jasraj Hallan: Merci, madame la présidente.

Nous avons l'intention de clore le débat sur cette motion. Comme je l'ai dit lors de la dernière réunion du Comité, c'est une bonne motion. Nous devrions faire comparaître le ministre pour qu'il nous donne plus de précisions sur les cycles budgétaires.

J'aimerais également proposer un amendement. Je voudrais que l'on change l'échéance fixée au 24 septembre pour qu'elle se lise comme suit: « au plus tard le 6 octobre 2025 ». Cela donne beaucoup de temps au ministre, même s'il a déjà eu près de 10 jours depuis que cette motion a été présentée. C'est ce que je propose. J'espère que nous pourrions mettre la question aux voix et clore le dossier.

Après cela, j'aimerais proposer l'ajout aux travaux du Comité d'une étude qui intégrerait le projet de loi C-4, afin que cela se fasse assez rapidement, et une autre question d'intérêt, alors j'espère que nous pourrions conclure.

La présidente: Merci, monsieur Hallan.

Y a-t-il quelqu'un qui aimerait en débattre? Comme personne ne se manifeste, nous allons mettre ce nouvel amendement aux voix.

(L'amendement est adopté par 9 voix contre 0.)

[Français]

La présidente: Félicitations.

[Traduction]

Nous revenons maintenant à la motion principale modifiée. Monsieur Hallan, vous étiez sur la liste. Ça va maintenant? D'accord. Quelqu'un souhaite-t-il débattre de la motion principale?

• (1220)

[Français]

Le vote porte sur la motion principale modifiée.

(La motion modifiée est adoptée par 9 voix contre 0.)

[Traduction]

La présidente: Monsieur Hallan, vous avez la parole.

Jasraj Hallan: Merci, madame la présidente. En ce qui concerne les travaux que nous avons proposés pour le Comité, nous aurions quelques points dont nous souhaiterions traiter. Nous savons que l'étude du projet de loi C-4 se poursuit. Il faut rappeler que la motion de voies et moyens a été adoptée et que rien ne peut donc empêcher la réduction d'impôt prévue de se produire. C'est d'ailleurs chose faite, parce que la motion de voies et moyens a été adoptée pour le logement et la taxe sur le carbone pour les consommateurs, et ce, grâce aux conservateurs qui ont ainsi permis d'alléger la pression s'exerçant sur les Canadiens.

Dans la poursuite de cet esprit de collaboration semblant régner ici, j'aimerais présenter une motion qui intègre à la fois le projet de loi C-4, afin que nous puissions le faire adopter par le Comité, et un autre problème vraiment urgent au vu non seulement de la grande quantité de ressources déjà perdues par le Canada, mais aussi du rythme alarmant auquel il prend de l'ampleur. Je vais lire la motion — elle est longue — et nous allons l'envoyer par courriel à nos greffiers:

Que le Comité entreprenne une étude du projet de loi C-4, Loi visant à rendre la vie plus abordable pour les Canadiens, et qu'aux fins de cette étude:

a. le Comité invite les témoins suivants à comparaître pendant une heure chacun dans des groupes distincts:

1. le ministre des Finances et du Revenu national, à titre de parrain du projet de loi;
2. le ministre du Logement et de l'Infrastructure, en ce qui concerne la partie 2;
3. la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, en ce qui concerne la partie 3;

et que chacun de ces ministres compareaisse pendant une heure, dans un groupe distinct, et soit autorisé à être accompagné de fonctionnaires de son ministère;

b. la présidence ne puisse convoquer une réunion aux fins de l'étude article par article du projet de loi qu'après que tous les ministres susmentionnés auront comparu comme demandé;

c. le Comité invite d'autres intervenants qu'il juge appropriés et tienne au moins deux réunions pour recevoir leur témoignage;

d. immédiatement après la conclusion de cette étude, et une fois le projet de loi renvoyé à la Chambre, le Comité entreprenne une étude subséquente sur l'utilisation des paradis fiscaux, étant donné que les règles insuffisantes du Canada concernant les filiales à l'étranger, les conventions fiscales et l'application limitée de la loi par l'Agence du revenu du Canada ont fait de notre pays à la fois un lieu de transit et une destination pour l'évitement fiscal, ce qui coûte aux contribuables des milliards de dollars en pertes de revenus chaque année et favorise la criminalité économique au Canada, et qu'aux fins de cette étude, le Comité tienne au moins six réunions et invite les témoins suivants:

1. des fonctionnaires du ministère des Finances;
2. des fonctionnaires de l'Agence du revenu du Canada;
3. le directeur parlementaire du budget;
4. des représentants d'organismes d'application de la loi spécialisés dans les crimes financiers;
5. des experts en politique fiscale;
6. tout autre témoin que le Comité juge pertinent.

C'est la motion que j'aimerais présenter.

C'est un problème important comme en témoigne l'évaluation du Conference Board du Canada qui estime que l'évasion fiscale et l'évitement fiscal coûtent au gouvernement fédéral de 8,9 à 47,8 milliards de dollars chaque année. Les défenseurs de l'équité fiscale et même les dénonciateurs de l'ARC se sont dits préoccupés du fait que les règles laxistes du Canada en ce qui concerne les filiales à l'étranger de même que nos conventions fiscales et l'application restreinte de la loi par l'ARC ont fait de notre pays à la fois un lieu de transit et une destination pour l'évitement fiscal.

Nous avons été témoins de la vague de criminalité attribuable aux libéraux et de l'application déficiente des règles de lutte contre le blanchiment d'argent, ce qui ne manque pas de contribuer à cette problématique. Des fonctionnaires nous ont dit que, même s'ils appréhendent les individus qui blanchissent de l'argent ou qui commettent ces crimes, la loi n'est pas appliquée comme il se devrait. Il faut ajouter à cela le fait que les libéraux ont traîné les pieds pendant deux ans dans le cadre de l'examen de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, et ce, même si la ministre des Finances de l'époque, Chrystia Freeland, a écrit au Comité il y a deux ans pour que cet examen soit effectué, en même temps qu'un examen de la Loi sur les banques, qui doit être actualisée.

La criminalité devient de plus en plus sophistiquée, et comme les libéraux se traînent les pieds dans cet important examen, le Canada ne peut pas suivre le rythme de cette sophistication de la criminalité. Les fonctionnaires n'ont pas les outils nécessaires et ne sont pas en mesure de réagir à la hauteur de nos attentes. Plus important encore, cette application de la loi — les règles, les amendes et la mise à jour du Code criminel — doit se faire afin que ceux qui commettent ces crimes soient punis. C'est loin d'être négligeable lorsqu'il est question de coûts de 8,9 à 47,8 milliards de dollars par année. De plus, le Canada n'a toujours pas poursuivi qui que ce soit pour son implication dans les Panama Papers ou les Paradise Papers.

• (1225)

La situation est notamment attribuable aux politiques laxistes des libéraux en matière de criminalité qui ne nous permettent pas de punir ceux qui commettent ces crimes liés au paiement des impôts, comme l'évitement fiscal ou l'évasion fiscale.

L'ARC a retracé plus de 76 millions de dollars en impôts dus par des Canadiens nommés dans les Panama Papers et les Paradise Papers. Comment peut-on demander aux Canadiens... et aux fonctionnaires censés faire respecter les règles fiscales de prendre leur travail au sérieux lorsque le premier ministre lui-même est impliqué dans des paradis fiscaux? Lorsqu'il était président de Brookfield, il a eu recours à des paradis fiscaux aux Bermudes pour mettre les profits de son entreprise hors de la portée de l'ARC.

Pour les libéraux, il y a un code fiscal à deux vitesses. L'une pour les riches, comme le premier ministre et ses amis, et l'autre pour le reste d'entre nous. Pendant que nous revérifions nos déclarations de

revenus pour nous assurer que nous ne faisons pas d'erreur et que nous ne ferons pas l'objet d'une vérification, les amis du premier ministre évitent de payer des impôts, alors que son gouvernement nous en impose davantage pour combler le manque à gagner. Pendant que l'ARC et le gouvernement laissent ainsi ces agissements se perpétuer, l'ARC radie plus de 5 milliards de dollars en impôts sur les sociétés et s'en prend plutôt aux petites entreprises et aux organismes de bienfaisance.

Nous, les conservateurs, avons inclus dans notre plateforme un engagement à éliminer les échappatoires fiscales pour les riches et les gens bien branchés, comme le premier ministre actuel. Nous nous sommes engagés à réorienter les ressources de l'ARC pour qu'elles ne servent plus à harceler les petites entreprises et les organismes de bienfaisance, mais plutôt à lutter contre les paradis fiscaux à l'étranger. Nous nous sommes engagés à dresser une liste dénonçant les riches multinationales qui évitent les impôts et qui refusent de payer leur juste part. Pas plus tard que la semaine dernière, notre collègue, le député conservateur Adam Chambers, a présenté à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire qui créerait une liste de divulgation exposant les sociétés qui bénéficient des radiations d'impôts de l'ARC.

Les politiques en vigueur sont bonnes, mais nous devons entendre davantage d'experts quant aux moyens à mettre en œuvre pour corriger les lacunes en matière d'application de la loi et de législation. Plus que jamais, les Canadiens arrivent difficilement à composer avec le coût de la vie, le fardeau de la dette et l'augmentation de la criminalité au cours des 10 dernières années sous les libéraux. L'élimination des échappatoires qui permettent l'évitement fiscal et le recours aux paradis fiscaux fera en sorte que les contribuables canadiens n'auront plus à payer davantage d'impôts, et pourrait prévenir des déficits encore plus importants qu'actuellement.

Cette étude donnerait au Comité l'occasion de montrer aux Canadiens que nous croyons en l'application équitable des règles fiscales et en la nécessité de ne pas permettre aux gens riches et branchés et aux proches du Parti libéral d'obtenir un traitement fiscal privilégié. C'est une façon pour le Canada de passer résolument à l'action. Le Canada est devenu un terrain de jeu pour les criminels. Il est de plus en plus connu dans le monde entier que le Canada est désormais un endroit de prédilection pour la criminalité en raison des politiques libérales laxistes en la matière qui font en sorte, comme nous avons pu l'observer, que les criminels ont ici plus de droits qu'ailleurs.

J'espère que nous pourrions adopter cette motion qui, comme je l'ai indiqué, intègre le projet de loi C-4, dont nous voulons terminer l'étude. Comme je l'ai dit tout à l'heure, rien ne nous empêche d'offrir les crédits d'impôt prévus, car ils ont déjà été adoptés à la Chambre dans le cadre de la motion de voies et moyens, mais si nous devons entendre des témoins, des fonctionnaires et des ministres, cela nous donne l'occasion de le faire rapidement pour que le projet de loi puisse être adopté à la Chambre. Ensuite, nous pourrions passer à l'étude sur l'évasion fiscale et les paradis fiscaux.

Merci.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Hallan.

Je vais suspendre la séance pendant cinq minutes pour permettre à la greffière d'envoyer la motion et pour que tout le monde puisse la lire. Nous reprendrons dans cinq minutes.

Merci.

• (1225)

(Pause)

• (1235)

La présidente: Reprenons.

Monsieur Garon, vous êtes le suivant sur la liste d'intervention. Mes excuses.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Je vous remercie de votre patience. Je vais faire en sorte de ne pas y faire appel trop souvent pour ne pas que votre patience devienne légendaire.

Nous débattons une motion que je trouve très bien sur le fond. Évidemment, pour ce qui est du projet de loi C-4, nous préférons l'étudier article par article. Nous comprenons que la motion des voies et moyens fait que la politique est déjà appliquée.

Nous ne présumons de rien de ce qui pourrait arriver. Toutefois, il est déjà survenu, dans le passé, que le gouvernement gère de façon un peu inadéquate ses motions des voies et moyens. Par conséquent, l'Agence du revenu du Canada a de la difficulté à gérer les politiques fiscales prises en application de certaines mesures des voies et moyens. Nous savons que l'Agence du revenu du Canada est déjà suffisamment confuse, ces temps-ci, dans le cadre de ses affaires internes.

Évidemment, c'est bien de mener une étude article par article. C'est bien de recevoir les ministres. Je pense que nous avons adopté ce projet de loi avec dissidence à la Chambre, et plusieurs éléments seront consensuels.

En ce qui concerne la question des paradis fiscaux, je dirai brièvement que le travail du Bloc québécois sur ce sujet est reconnu à l'international depuis 2015. Il est indéniable que le Canada a pris du retard, que l'Agence du revenu du Canada fait un travail qui, à tout le moins, devrait être remis en question sur cet aspect.

Pensons, par exemple, aux stratagèmes d'évitement fiscal agressifs de KPMG. Ce cabinet a fait l'objet d'accusations criminelles aux États-Unis, et, au Canada, il a fait l'objet d'une entente secrète avec l'Agence du revenu du Canada sous la gouverne du précédent gouvernement.

À l'heure actuelle, nous avons un ministre responsable du Revenu national, ce qui est bien. Dans le précédent gouvernement, Mme Lebouthillier, nous disait essentiellement que l'Agence était indépendante et que c'était comme un virus, que ça se nourrissait tout seul. Elle affirmait ne pas vouloir y toucher. Par la suite, il y a eu Mme Bibeau, qui a été punie du fait de sa nomination à titre de ministre responsable de l'Agence. Aujourd'hui, nous avons un vrai ministre qui, pour la première fois depuis que je suis au Parlement, agit. Il demande, par exemple, un plan d'action de 100 jours à l'Agence.

À l'époque, on disait à Mme Lebouthillier qu'elle avait le droit de déclencher une enquête en vertu de la loi. Elle nous répondait alors de nous inscrire dans la police, si nous n'étions pas contents. C'est ce qu'elle nous disait ici, en comité.

À cela s'ajoutent les propos du premier ministre. Il a dit, en campagne électorale, que le fait que ces entreprises sont dans des paradis fiscaux ne posait pas de problème, que c'était juste pour des questions de retenue fiscale. Selon lui, quand on gère de l'argent

destiné à des fonds de pension, qui sont reversés dans des fonds de pension, l'impôt est payé par les pensionnés. Cela est tout à fait exact. Toutefois, le premier ministre oubliait de dire que, dans les paradis fiscaux, il n'y a pas que des fonds de pension.

De plus, les institutions qui gèrent l'argent cohabitent aussi avec des fiducies familiales. Il s'agit d'immenses richesses qui, souvent, restent là pour toujours et qui ne sont jamais reversées aux bénéficiaires. Cette richesse sert à garantir des prêts, à emprunter de l'argent et à faire en sorte que les institutions ne paient jamais d'impôt. Une telle situation exige que nous posions des questions sur les mécanismes en cause et sur ces institutions. Je pense que ces questions intéressent le contribuable. À cela, on ajoute le fait que le taux de recouvrement fiscal de l'Agence est faible et que l'Agence n'a pas de bons résultats, selon les standards internationaux. Ce constat demeure lorsque l'on compare ces résultats à ceux de l'Agence du revenu du Québec. C'est pour cette raison, évidemment, qu'il faudrait avoir une déclaration de revenus unique au Québec. C'est une très bonne chose.

Je veux juste m'assurer d'une chose, et je fais appel à mes collègues conservateurs là-dessus. C'est une bonne chose de recevoir les ministres d'abord et de mener l'étude article par article par la suite. Nous avons compris aujourd'hui que les ministres ont un horaire très compliqué. Je comprends que ça pourrait prendre un certain temps avant qu'ils se présentent devant le Comité.

En ce qui concerne la rédaction de la motion, je veux juste m'assurer que nous pourrions commencer l'étude sur les paradis fiscaux pendant que nous attendrions la comparution des ministres. Cela nous éviterait de nous retrouver bloqués et de ne pas pouvoir recevoir les ministres ni commencer l'autre étude.

J'aimerais que mon collègue confirme que c'est l'intention de sa motion. Selon ce que je comprends, il est question de commencer cette étude de façon concurrente. Je veux juste m'assurer que nous serons en mesure de commencer l'étude sur les paradis fiscaux en attendant la comparution des ministres.

• (1240)

[Traduction]

La présidente: Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que M. Hallan réponde à la question?

Un député: Je ne m'y oppose pas.

La présidente: D'accord.

Nous vous écoutons, monsieur Hallan.

Jasraj Hallan: Merci d'avoir soulevé la question, monsieur Garon. C'est l'intention: que le Comité poursuive ses travaux. Dans le passé, le Comité a mené plusieurs études simultanément, l'une après l'autre. Je ne veux pas que le Comité cesse ses travaux en attendant que les ministres comparaissent dans le cadre de l'étude du projet de loi C-4. Nous pouvons commencer l'étude sur les paradis fiscaux.

Je demanderais à la greffière de confirmer s'il faut ajouter cette précision à la motion. Comment le Comité doit-il procéder?

La présidente: Merci, monsieur Hallan.

La parole est à M. Turnbull.

Ryan Turnbull: J'ai remarqué que la motion dit: « immédiatement après la conclusion de cette étude et une fois le projet de loi renvoyé à la Chambre, le Comité entreprenne une étude subséquente ». Cela sous-entend qu'il faut en finir une avant de commencer l'autre.

Par rapport à la question soulevée par M. Garon, il faudrait peut-être modifier le libellé pour préciser si l'intention est de les mener parallèlement ou... Si quelque chose empêche l'étude du projet de loi C-4 d'avancer, en attendant, le Comité pourrait poursuivre son étude sur les paradis fiscaux.

• (1245)

La présidente: Merci, monsieur Turnbull.

C'est au tour de M. Kelly.

Pat Kelly: Je ne sais pas s'il faut... J'allais parler de la motion principale, mais je voudrais aussi tenter de résoudre le problème que nous...

La présidente: Il faudrait amender la motion.

Pat Kelly: Je ne sais pas si ce serait suffisant. Il semble y avoir consensus parmi les membres présents. Les comités peuvent faire presque tout ce qu'ils veulent lorsqu'il y a consentement unanime.

La présidente: Quelqu'un doit tout de même proposer une formulation.

Pat Kelly: Je vais proposer un amendement. J'improvise.

Je propose: « e) que nonobstant d), si la comparution des témoins »... Laissez-moi réfléchir.

La présidente: Voulez-vous suspendre la séance pendant deux minutes pour trouver une formulation?

Pat Kelly: Oui, j'appuie la proposition.

La présidente: D'accord, c'est ce que nous allons faire.

La séance est suspendue pendant deux minutes.

• (1245)

(Pause)

• (1245)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

Monsieur Kelly, nous vous écoutons.

Pat Kelly: Je propose de supprimer les mots « qu'immédiatement après la conclusion de cette étude et une fois le projet de loi renvoyé à la Chambre » et de les remplacer par « que parallèlement à cette étude ».

• (1250)

Ryan Turnbull: Il faut aussi supprimer le mot « subséquente ».

Pat Kelly: Oui, vous avez raison. On supprime aussi le mot « subséquente ».

La présidente: Un instant. Vous proposez de supprimer, à l'alinéa d), les mots « qu'immédiatement après la conclusion de cette étude et une fois le projet de loi renvoyé à la Chambre » et de les remplacer par « que parallèlement à cette étude », ainsi que de supprimer le mot « subséquente » après les mots « le Comité entreprenne une étude ». C'est bien cela? D'accord.

J'ai M. Garon, suivi de M. Turnbull.

Pat Kelly: Ils veulent parler des sous-amendements. J'étais le prochain sur votre liste d'intervention sur la motion.

La présidente: C'est exact. Ils veulent intervenir sur la proposition. Les deux ont levé la main en réaction à l'amendement proposé.

Pat Kelly: J'ai aussi la parole. Je peux parler du sous-amendement.

La présidente: Certainement, vous pouvez si vous le voulez. Excusez-moi, je pensais que vous aviez terminé.

Pat Kelly: Je ne pense pas avoir à en parler. Je crois que la proposition reflète le consensus.

La présidente: Voulez-vous ajouter quelque chose?

Pat Kelly: Non, c'est juste... D'accord, j'ai besoin d'une minute parce que l'amendement... C'est pertinent. Les deux études sont importantes. Oui, nous avons une responsabilité. Je veux qu'il soit clair que le Comité a la responsabilité d'étudier le projet de loi article par article. On n'essaie pas d'expédier le projet de loi C-4. Il est en vigueur.

M. Garon a raison lorsqu'il dit que l'Agence du revenu du Canada et le ministère des Finances ne mettent pas toujours les mesures prises en application. Je pourrais parler du projet de loi d'initiative parlementaire de Larry Maguire, que le ministère des Finances n'a pas voulu mettre en œuvre, et de la confusion entourant la proposition relative à l'impôt sur les gains en capital. La question de la fraude fiscale est aussi extrêmement importante.

En 2019, le vérificateur général a constaté que le délai accordé par l'Agence du revenu du Canada aux contribuables qui effectuent des opérations à l'étranger était parfois prolongé pendant des mois ou même des années, alors que l'Agence établit automatiquement une nouvelle cotisation pour les contribuables n'ayant pas recours aux paradis fiscaux qui omettent de répondre à une demande d'information dans un délai de 30 jours. Le vérificateur général a souligné que l'Agence du revenu du Canada ne traitait pas de manière équitable les contribuables canadiens ordinaires et ceux qui n'ont pas recours à des stratagèmes d'entreprise compliqués pour effectuer des transactions à l'étranger.

C'était il y a six ans. Je ne pense pas que beaucoup de Canadiens aient constaté une amélioration. Grâce à l'amendement, nous pourrions examiner ces deux dossiers en même temps. J'espère que nous adopterons et l'amendement et la motion.

La présidente: Merci, monsieur Kelly.

La parole est à M. Garon.

[Français]

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Je serai bref. Je suis d'accord sur l'amendement, mais je veux juste que ce soit clair: en l'appuyant, nous devons garder en tête le fait que, lorsque nous saurons si un budget sera déposé au printemps, que le ministre sera capable de se libérer et de communiquer ses intentions et qu'il aura fait un minimum de travail, nous pourrions programmer des consultations prébudgétaires.

Le projet de loi C-4 est important, car nous devons faire le travail législatif d'abord. Entretemps, nous pouvons aussi procéder à une étude très importante sur l'évitement fiscal. D'ailleurs, je salue l'initiative de mes collègues conservateurs à ce sujet.

Une fois que nous saurons ce qui se passe dans la tête du ministre, nous pourrions nous ajuster en cours de route.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

Monsieur Turnbull, vous avez la parole.

[Traduction]

Ryan Turnbull: Je suis vraiment heureux que le Comité s'efforce de collaborer avant la fin de la réunion. Je pense que nous allons réussir à trouver une solution qui fera consensus.

J'ai deux sous-amendements mineurs à proposer. Ils visent simplement à supprimer des termes que je trouve un peu chargés. J'aimerais mieux qu'on retire ces termes qui n'ont pas d'effet sur le fond de la motion.

Le premier est le mot « insuffisantes ». Selon moi, il exprime un jugement. Je comprends que nous ayons tous des opinions différentes sur la question de savoir si les règles sont insuffisantes ou suffisantes, ou si elles doivent être améliorées. J'imagine que nous nous entendrons probablement tous pour dire qu'il faut les améliorer. Je supprimerais le mot « insuffisantes ». C'est à l'alinéa d).

Je veux juste m'assurer d'avoir l'attention de la greffière pour...

• (1255)

La présidente: Excusez-moi, monsieur Turnbull, mais je pense que c'est un nouvel amendement à la motion, plutôt qu'un sous-amendement à l'amendement qui vient d'être proposé.

Un député: Oui.

Ryan Turnbull: D'accord. Je peux le proposer plus tard, si vous préférez.

La présidente: Oui. Nous allons mettre l'amendement aux voix, et vous pourrez ensuite proposer un nouvel amendement.

Ryan Turnbull: Très bien.

Juste pour préciser — je n'ai pas bien entendu et je me suis peut-être trompé —, dans l'amendement proposé par M. Kelly, les mots « étude subséquente » sont-ils aussi supprimés?

La présidente: Oui.

Ryan Turnbull: Ils le sont? Dans ce cas, je suis prêt à passer au vote.

La présidente: D'accord.

Y a-t-il d'autres interventions, ou peut-on mettre l'amendement à la motion principale aux voix?

Madame la greffière, je vous prie de mettre l'amendement de M. Kelly aux voix.

(L'amendement est adopté par 9 voix contre 0. [Voir le Procès-verbal])

La présidente: Je vous remercie. L'amendement est adopté.

Monsieur Kelly, nous reprenons la discussion sur la motion principale.

Pat Kelly: Je n'ai rien à ajouter.

La présidente: Merci.

La parole est à M. Turnbull.

Ryan Turnbull: Nous parlons maintenant de la motion principale. J'aimerais proposer un amendement qui vise à supprimer deux passages.

D'abord, à l'alinéa d), je propose de supprimer le mot « insuffisantes », qui n'a pas d'effet sur le fond de l'étude et qui exprime plutôt un jugement sur la valeur des règles. Il se peut qu'à la fin de l'étude, nous parvenions tous à la conclusion que les règles sont insuffisantes, ce qui serait tout à fait acceptable, mais je voudrais supprimer le mot « insuffisantes ».

Ensuite, je voudrais supprimer les mots « et favorise la criminalité économique au Canada », qui viennent un peu plus loin... En fait, ils se trouvent aussi à l'alinéa d). Je pense que personne ne favorise intentionnellement la criminalité économique au Canada. Il se peut que les règles permettent trop de criminalité, et nous nous entendons peut-être tous là-dessus, mais selon moi, c'est une autre formulation chargée. J'aimerais que la motion soit formulée en des termes relativement objectifs qui n'ont pas d'effet sur le fond de l'étude. J'espère que dans l'esprit de collaboration dont nous faisons preuve ici aujourd'hui, le Comité appuiera les changements proposés.

La présidente: Pour préciser, l'amendement vise à supprimer, à l'alinéa d), le mot « insuffisantes », ainsi que, quelques lignes plus tard, les mots « et favorise la criminalité économique au Canada ».

Y a-t-il des interventions sur l'amendement proposé?

La parole est à M. Hallan.

Jasraj Hallan: J'aimerais expliquer brièvement pourquoi ces termes se trouvent dans la motion. Quand les responsables ont témoigné, c'est ce qu'ils ont laissé entendre dans leurs réponses: nos règles sont insuffisantes. Ils ont dit eux-mêmes qu'elles n'étaient pas mises en application; c'est pour cette raison que nous avons inclus la question de l'application dans la motion. La criminalité économique a augmenté de manière considérable. Les chiffres le montrent: elle se chiffre dans les milliards. S'il y a consensus — nous y sommes presque —, je pense que nous serions prêts à retirer ces termes.

La présidente: Y a-t-il d'autres interventions? Sinon, je peux mettre l'amendement aux voix.

Une voix: Je propose que nous l'adoptions par consentement unanime.

La présidente: D'accord.

Jasraj Hallan: Tout le monde est d'accord.

La présidente: Puisque tout le monde est d'accord, l'amendement peut être adopté par consentement unanime.

(L'amendement est adopté. [Voir le Procès-verbal])

La présidente: À moins que quelqu'un souhaite intervenir sur la motion principale, nous pouvons passer au vote.

(La motion modifiée est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

La présidente: Messieurs, il est déjà 13 heures moins 1 minute.

Je suis désolée, mais il y a un autre dossier que j'aimerais ajouter au calendrier. Voyons voir s'il y a consensus. Mercredi dernier, j'ai mentionné que le gouverneur de la Banque du Canada avait demandé de venir parler au Comité de son rapport annuel sur la politique monétaire le 5 novembre.

Le Comité consent-il à recevoir le gouverneur de la Banque du Canada le 5 novembre?

Des députés: Oui.

La présidente: Excellent.

Avec le consentement du Comité, je vais lever la séance.

• (1300)

[*Français*]

Merci beaucoup.

Des députés: D'accord.

[*Traduction*]

Je vous souhaite une bonne journée.

La présidente: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>